

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

**Délibération n° 23-2026**

**OBJET : Création d'un poste d'ATSEM**

L'an deux mil Vingt-six et le vingt un Mai,  
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 13 mai 2026

**Etaient présent(e)s** : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ; François BAILLY

**Déport :**

**Absent(e)s/Excusé(e)s** :

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire expose :**

Suite au départ en fin d'année de la personne qui fait office d'ATSEM (Agente Territoriale Spécialisée dans les Ecoles Maternelles), en place sur un poste d'agent technique.

La loi nous oblige maintenant à embaucher une ATSEM qui a réussi le concours d'ATSEM. Pour pouvoir remplacer l'agent qui fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre.

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM à temps non complet.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :**

D'autoriser le Maire à créer le poste d'ATSEM et de procéder au recrutement d'une ATSEM à temps non complet et à signer tous les documents nécessaires y afférant.

**11 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.  
 Le Maire,  
 Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture